

La tularémie

La tularémie est une infection qui peut toucher les professionnels travaillant dans l'environnement de la faune sauvage, surtout au contact des lièvres et des lapins de garenne. Les chasseurs sont également concernés. Elle nécessite de prendre certaines précautions si on veut l'éviter.

Dans le prochain numéro :
La teigne.

Qu'est-ce que la tularémie ?

C'est une maladie infectieuse aiguë causée par une bactérie. En France, elle est peu fréquente (de 20 à 70 cas par an). Dans les trois-quarts des cas, la transmission à l'homme s'effectue à la suite d'un contact direct avec un animal sauvage infecté (lièvre, lapin de garenne) ou par des bovidés, des ovidés ou des équidés. Elle peut également être occasionnée par la morsure d'une tique infectée (c'est le mode de contamination le plus fréquent aux USA). La bactérie peut survivre plusieurs mois à basse température dans l'eau, le sol ou sur des cadavres d'animaux en décomposition. Elle présente une forte résistance à la congélation, mais elle est sensible à la chaleur. La période de prédilection de la maladie se situe en automne et en hiver.

Comment se transmet-elle à l'homme ?

La contamination peut se faire de trois façons. Par voie cutanée : par contact, même à travers une peau saine, avec un animal infecté (contact avec la fourrure ou les organes, griffure, morsure...); par voie respiratoire ou conjonctivale : par contact ou inhalation de poussières contaminées par des animaux infectés; par voie digestive : en consommant de la viande insuffisamment cuite provenant d'un animal infecté.

Comment se manifeste la maladie ?

Après une période d'incubation de un à quinze jours, l'infection débute par des signes similaires à ceux d'une grippe (fièvre, frissons, douleurs...). Ensuite, les signes spécifiques de la maladie dépendent du mode de contamination : lésion cutanée avec gros ganglion douloureux dans la même zone, si inoculation par contact cutané ou piqûre de tique; atteinte respiratoire ou pharyngée, si contamination par inhalation de poussières ou d'aérosols contaminés; tableau digestif, en cas d'ingestion de viande de gibier mal cuite. Dans tous les cas, le traitement repose sur l'antibiothérapie.



© Mark Leeman/istockphoto

Qui peut être contaminé ?

La tularémie est une zoonose essentiellement rencontrée chez les professionnels au contact avec du petit gibier, des cadavres ou des objets contaminés. Sont concernés les gardes-chasse, les forestiers, les agriculteurs, les professionnels du commerce de venaison, les animaliers, les taxidermistes et le personnel de laboratoires vétérinaires. Les chasseurs peuvent se contaminer en touchant le pelage ou le plumage, lors du dépeçage, de l'éviscération et de la découpe d'un animal.

Quels sont les moyens de prévention ?

Éviter tout contact direct avec un animal sauvage, mort ou vivant. En cas de manipulation, porter des gants résistants et étanches, se laver les mains, désinfecter et recouvrir les plaies d'un pansement imperméable. Ne pas boire, manger ou fumer lors de la manipulation. En cas de projection dans les yeux, rincer immédiatement à l'eau potable. Transporter les déchets et les cadavres dans des sacs fermés. Nettoyer régulièrement les vêtements, les gants et les bottes. Ne consommer le gibier que bien cuit. Appliquer les mesures habituelles contre les morsures de tiques (se reporter au *Bimsa* 113 d'avril 2011). Des mesures collectives de prévention s'appliquent aux professionnels travaillant au contact de la faune sauvage.

Quel est le statut de cette maladie ?

La tularémie est inscrite au tableau des maladies professionnelles, sous le numéro 68 pour le régime général et le numéro 7 pour le régime agricole. Il s'agit d'une maladie humaine à déclaration obligatoire.

En
savoir
plus

@ <http://inma.fr>
 @ <http://agriculture.gouv.fr>
 @ <http://www.invs.sante.fr>
 @ <http://www.msa.fr>